



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°34 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414\_34-BF

**S<sup>2</sup>LO**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Budget primitif 2025 –**  
**Budget annexe**  
**lotissement PARC DE LA**  
**ROCHE**

**SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9  
avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-  
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,  
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie  
CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

**BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE**

- Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Considérant la teneur du rapport d'orientation budgétaire, le débat d'orientation budgétaire du 24 mars 2025 et les commissions des finances des 10 et 27 mars 2025 ;
- Considérant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget LOTISSEMENT DU PARC DE LA ROCHE présenté par le Maire ;

Le budget primitif 2025 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE s'équilibre de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	943 111,36	1 105 236,64
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		162 125,28	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 105 236,64	1 105 236,64
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 152 787,16	1 152 787,16
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 152 787,16	1 152 787,16
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 258 023,80</b>	<b>2 258 023,80</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ AVEC 28 VOIX POUR, et 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) :**

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE tel que décrit dans le document annexé :
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

